

trop nombreux commis sur nos routes. Nous lisons tous les jours quelles sont les pertes des forces armées américaines au Vietnam du Sud.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, on me permettra sans doute d'invoquer le Règlement. Le très honorable député voudrait nous voir maintenir les traditions parlementaires; or, selon l'une de ces traditions, les observations formulées au comité des subsides doivent se rapporter à la responsabilité administrative du ministre. Je n'ai absolument aucune responsabilité administrative en ce qui concerne le sujet traité actuellement par le très honorable député.

L'hon. M. Starr: Pas étonnant que l'étude de vos crédits dure cinq jours.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux demander au député d'imprimer en quelque sorte une direction, en sa qualité de ministre des Transports.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le député me demande de donner une certaine orientation. Je vais m'efforcer de la faire séance tenante. Je ferai remarquer tout d'abord au très honorable député que, comptables à la Chambre, les ministres de la Couronne ne doivent pas empiéter sur les fonctions de leurs collègues, mais doivent s'acquitter de la tâche qui leur est confiée. Je signale que ni les statuts ni les conventions du Parlement ne confèrent au ministre des Transports des attributions à l'égard de la circulation routière, si ce n'est l'octroi de permis pour le camionnage interprovincial.

• (4.20 p.m.)

En vertu de statuts, le Parlement a confié la question à certains organismes provinciaux; le très honorable représentant doit le savoir car il siégeait ici à ce moment-là, alors que moi je n'y étais pas, sauf erreur. Par conséquent, je n'ai aucune responsabilité administrative à cet égard. Il se peut que certains aspects de la question relèvent d'autres ministres. Quoi qu'il en soit, après avoir entendu l'éloquent plaidoyer du très honorable député en faveur des droits du Parlement, j'estime qu'il serait bon de respecter la procédure parlementaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je comprends que le ministre soit susceptible...

L'hon. M. Pickersgill: Je ne suis aucunement susceptible.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est très susceptible.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis seulement sensible à l'amabilité du très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'essaie de collaborer en saisissant le Parlement d'une question qui intéresse le Canada. Il faudra plus que des arguments mesquins pour m'arrêter.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le très honorable représentant, qui fut tout de même premier ministre de notre pays et, à ce titre, premier responsable du maintien de l'ordre à la Chambre, croit que le maintien de l'ordre et l'application du Règlement c'est sans importance, et si la Chambre veut dire comme lui, je n'en dirai pas plus. Le très honorable représentant a toujours considéré qu'il faisait ses propres règles et que le reste de la Chambre n'a qu'à les suivre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'essaierai pas de répondre sur ce ton. Je crois au Règlement et je l'ai toujours observé. (*Exclamations*) Je n'ai pas essayé, comme le gouvernement actuel a essayé de le faire par étapes, de museler l'opposition. C'est bien caractéristique de l'honorable député et de tous les anciens fonctionnaires qui siègent de l'autre côté.

Dans les meilleures dispositions possibles, je veux proposer quelque chose en faveur du pays et demander que le ministre des Transports prenne l'initiative. Toutefois, il est manifeste que je vais jeter de la semence sur un sol rocailleux. Je signalais que j'aimerais voir le ministre donner l'impulsion en ce qui concerne le transport interprovincial. Ce domaine a été déclaré de la compétence du Parlement fédéral, mais il a été, par un accord, loué aux provinces. Je veux faire ressortir la nécessité d'agir, peu importe d'où les actes proviennent, mais, en somme, ils doivent provenir d'ici. Le gouvernement convoque régulièrement les provinces à des conférences sur des questions qui relèvent tout d'abord de la compétence provinciale. Leur fierté ne les a pas empêchées d'y venir. Le gouvernement actuel a convoqué conférence sur conférence sur des sujets qui étaient primordialement du ressort des provinces.

La question dont je veux saisir le comité ne semblerait pas devoir susciter une attitude provocante comme celle qui s'est manifestée ici aujourd'hui. Je suggère au ministère fédéral des Transports de convoquer une conférence, parce que nul autre ministère ne dispose des mêmes services pour amener les provinces à faire quelque chose en vue de résoudre un problème national dont l'ampleur ne cesse de s'accroître. En 10 ans, 35,031 personnes ont été tuées et 949,000 ont été blessées dans des accidents d'automobiles.